

« Assurer des conditions de détention dignes, c'est donner à notre société la possibilité de devenir plus sûre »

Le Monde, Tribune, le 8 avril 2026

Dans une tribune au « Monde », Flavie Rault, secrétaire générale du Syndicat national des directeurs pénitentiaires, alerte sur la « bombe à retardement » de la surpopulation carcérale et appelle à la mise en place urgente de mesures ambitieuses.

Avec 87 988 détenus pour 63 353 places au 26 mars, l'administration pénitentiaire bat un nouveau record de surpopulation. Cette hausse vertigineuse n'est que très ponctuellement ralentie par les vacances judiciaires. A chaque publication statistique, des articles de presse égrènent ces chiffres sans autre commentaire. Comment expliquer cette indifférence dans une société obnubilée par l'insécurité ? La prison, pensée par certains comme la pierre angulaire de notre politique pénale, serait-elle devenue son angle mort ?

Le 20 février, Eric M., surveillant dans la maison d'arrêt de B., est affecté « à l'étage ». La coursive dont il a la charge devrait accueillir 60 détenus. En réalité, ce matin-là, il en gèrera 130. Il s'estime déjà heureux que le collègue de la coursive d'en face soit bien revenu d'arrêt maladie, sans quoi il aurait dû gérer à lui seul les deux secteurs. Jeune professionnel, Eric M. est dynamique mais n'a pas encore tous les réflexes qui lui permettraient de gagner du temps et d'être plus serein pour ne rien oublier de ce qu'il doit accomplir. En consultant la liste des tâches qu'il doit réaliser pendant son service, il a vite compris qu'il ne pourrait pas toutes les mener à bien, comme souvent. Son chef le sait aussi. Et le chef de son chef. Il faudra renoncer à certaines d'entre elles. Ne pas faire passer tous les détenus qui sont planifiés à la douche ? Renoncer à certaines fouilles de cellule ou les faire à la va-vite ?

L'atmosphère est électrique ce matin-là, car il a déjà du retard : plusieurs détenus attendus au service médical tapent dans leur porte de peur que leur rendez-vous passe à la trappe. Lorsqu'il a fait son contrôle d'effectif en prenant son service à 7 heures, il a perçu une drôle d'ambiance à la cellule B06. Il s'est demandé si le détenu X n'avait pas été violenté par ses deux cocellulaires. La situation est tendue depuis quelques jours. Il voulait repasser à la cellule, mais l'heure avance et il n'a toujours pas eu le temps. Malgré sa volonté de bien faire, le retard s'accumule.

Appliquer des règles jusqu'à l'absurde

Ce même jour, un détenu du centre pénitentiaire de N., où l'on atteint les 213 % de taux d'occupation, s'oppose à l'affectation d'une cinquième personne au sein de la cellule de 16 mètres carrés, destinée à en accueillir deux et qu'il occupe déjà avec trois autres. Il sort de sa cellule et se plante sur la coursive, refusant de faire demi-tour. Conformément à la pratique et à la règle, il est placé en prévention au quartier disciplinaire où la commission de discipline décidera de le laisser sept jours ferme. Le prix à payer pour avoir demandé que

l'atteinte à ses droits cesse ? Pour avoir contesté la violation par l'Etat de l'encellulement individuel et, au-delà, de la nécessaire dignité des conditions de détention ? En contraignant ses agents à faire appliquer des règles jusqu'à l'absurde dans l'indifférence la plus totale, l'Etat serait-il devenu hors-la-loi ?

Tandis que les questions liées à l'insécurité ont envahi l'espace politique et médiatique, pas un jour ne passe sans que l'on commente le prononcé de telle peine, supposément trop laxiste, la libération anticipée ou la permission de sortir de tel autre... La prison est présentée comme le remède à tous les maux ! Plus récemment pourtant, les sujets liés aux désordres pénitentiaires ont eux aussi alimenté les médias : évasions, activités « *trop ludiques* », livraison de téléphones portables et de stupéfiants, vidéos tournées en cellule ou encore activités criminelles perpétrées depuis la détention...

Avec plus de 24 000 détenus en trop et 5 000 agents manquants, sans même évoquer les carences en équipement, budget ou les applications informatiques obsolètes, comment espérer que les gestes de sécurité les plus élémentaires soient réalisés sérieusement et régulièrement ? Comment fouiller une cellule occupée par cinq détenus et où trouver les ressources nécessaires pour organiser des fouilles, « XXL » ou non ? Comment trouver le temps d'observer les interactions entre détenus, de faire des audiences pour écouter, recadrer, prévenir violences et suicides ? Avec quelles ressources offrir des soins en quantité suffisante aux détenus atteints de troubles psychiatriques lourds, d'addictions souvent liées à la commission de faits criminels ou délictuels ? Comment permettre aux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de les accompagner dans leur réflexion sur les faits commis ? Comment les conduire à engager une démarche de changement susceptible d'éviter la commission de nouvelles infractions ?

La peur de l'opinion publique

Qui peut sérieusement considérer que placer un individu le plus souvent immature ou peu équilibré avec plusieurs autres personnes dans une cellule de 9 m², sans autre activité que s'abrutir de cigarettes, de télévision ou de jeux vidéo, que de tourner en rond en promenade, va venir diminuer le risque de récidive ? Avec un prix de la journée de détention à 130 euros, peut-on vraiment continuer à ignorer la question de l'efficacité de la peine ? La question n'est pas de savoir si la bombe à retardement explosera, mais bien quand et comment. Va-t-on continuer à nier son existence et laisser la situation se dégrader jusqu'à son point de rupture ?

Gouvernement après gouvernement, les décideurs politiques ont renoncé à traiter véritablement la question de la surpopulation carcérale, paralysés par la peur de l'opinion publique qu'ils ont eux-mêmes savamment instrumentalisée. Les plus actifs d'entre eux n'ont fait que créer des établissements vitrines pour une poignée de détenus sensibles tandis que les autres structures ont été laissées à l'abandon. Ces dernières hébergent pourtant l'immense majorité d'une population pénale qui ne compte pas moins de profils à la dangerosité avérée. Il est enfin temps d'admettre que quelques promesses intenable ou phrases chocs sur les réseaux sociaux ne résoudront pas la question de la surpopulation.

Quelle que soit leur idéologie, les courants politiques ne peuvent que s'accorder sur la recherche d'une peine de prison efficace. Il n'est plus possible de dépenser des fortunes pour perpétuer un système qui produit récidive et insécurité. Etablir un *numerus clausus* limitant le nombre de détenus pouvant être accueillis dans chaque établissement pénitentiaire, pour permettre aux personnels de faire leur travail avec rigueur et sérénité tout en assurant aux détenus des conditions de détention dignes, ce n'est pas libérer à tout-va des délinquants dangereux, c'est donner à notre société la possibilité de devenir plus sûre.

La responsabilité de déterminer les modalités d'un mécanisme de régulation carcérale permettant de rationaliser les entrées et fluidifier les sorties revient au politique et doit donc s'inscrire dans la loi. Le taux d'occupation à partir duquel le mécanisme se déclenche pourra diminuer progressivement jusqu'à atteindre un niveau garantissant la survie du système pénitentiaire et l'efficacité de la peine d'emprisonnement.

Comment ne pas voir dans un tel objectif une grande cause transpartisane capable de transcender les clivages ? Toute autre alternative nous condamne au chaos. Les décideurs publics devront en assumer la responsabilité devant les Français.

Flavie Rault est secrétaire générale du Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP-CFDT).